

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 12 février 2018 à 19h00 en Mairie de Saint Sernin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Pascale FALLOURD, René PAULUS, Bernard BOUILLER, Martine BOYER, Nadine PALERMO, Evelyne REGNIAUD, Anne-Marie LALLEMENT, Jean-Claude PIERRAT, Philippe DESBROSSES, Jean-Luc DRUOT, Franck LAFAY, Jean-Claude DUFOUR, Marie-Yvonne DAKOWSKI, Arlette VOISIN, Gilbert BROCHOT

POUVOIRS : Catherine GRANDIN à Anne-Marie LALLEMENT

EXCUSES : Mickaël SERRIERE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine PALERMO

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la dernière séance
- Compte administratif 2017 Budget Principal de la commune.
- Compte administratif du budget « lotissement ».
- Compte de gestion 2017 Budget principal de la commune
- Compte de gestion 2017 du budget « lotissement »
- Affectation de résultat
- Dissolution du budget annexe « Lotissement »
- Affaires scolaires et périscolaires
- Affaires sociales
- Dossiers de demande de financements 2018
- Travaux en cours
- Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 14 décembre 2017 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – AFFAIRES FINANCIERES

Bernard Bouiller, adjoint en charges des finances, commente le rapport qui a été précédemment adressé à l'ensemble des conseillers. Ce rapport reprend l'intégralité des opérations réalisées au cours de l'exercice 2017 aussi bien pour le budget principal que pour le budget « lotissement ».

- **Compte administratif 2017 Budget Principal de la commune.**

Le compte administratif du budget principal dégage, au 31 décembre 2017, un excédent global de 198.814€63, corrigé par des restes à réaliser en dépenses de 859.000€ et en recettes de 720.712€.

L'excédent réel disponible est par conséquent de 60.526€63. Il conviendra de décider de l'affectation de cette somme après l'approbation du compte administratif.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 1,0009 par rapport aux prévisions budgétaires.

Comparées à l'exercice 2016 elles ont augmenté très faiblement, (+ 0,15%) :

- Baisse des recettes liées aux ventes de produits (coupes de bois) et prestations diverses ;
- Très faible hausse du produit fiscal (+2,5%);
- Baisse de la DGF de 11K€, légèrement compensée par une valorisation des allocations compensatrices de taxe d'habitation ;
- Stagnation des autres produits courants ou exceptionnels ;

Les dépenses réelles de fonctionnement autorisées par le budget voté en avril 2017 ont été consommées à hauteur de 0,92.

Comparées à l'exercice 2016, elles augmentent de près de 40K€ (+ 4,09%)... Certains chapitres sont à la baisse :

- Les autres charges de gestion : de 80.372€ à 80.109€...
- Les charges financières : de 36.943€ à 35.344€...

D'autres chapitres sont par contre en hausse :

- Les charges à caractère général passant de 287.134€ à 305.299€
- Les charges de personnel augmentant de 5,40% (+ 24.554€)

Les prévisions d'investissement 2017 avaient été arrêtées en avril 2017 à la somme globale de 1.480K€ dont 1M€ en crédits nouveaux, hors remboursement de dettes.

Deux opérations importantes n'ont pu démarrer qu'au dernier trimestre, après les délais de consultation des entreprises et les approvisionnements de chantiers. Deux autres dossiers sont toujours en phase préparatoire visant à concilier de façon pertinente les objectifs recherchés et une réalisation efficiente d'une part, et à rassembler tous les financements susceptibles de concourir à l'équilibre des projets d'autre part.

De ce fait le montant des restes à réaliser est élevé aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les recettes d'investissement prévues pour le financement des dépenses réelles de même nature, hors remboursement de dettes, (1M€) étaient constituées par :

- Des subventions à hauteur de 350.000€ (35%)
- Des emprunts à hauteur de 310.000€ (31%)
- Des fonds propres à hauteur de 340.000€ (34%)

Compte tenu de la confirmation tardive des plans de soutien à l'investissement, les restes à réaliser sont relativement importants mais pour la plupart confirmés par les financeurs.

Bernard Bouiller apporte de nombreuses précisions sur certaines lignes du compte en affichant aussi bien leur niveau que leur évolution. Par ailleurs il présente l'actualisation de l'analyse prospective qu'il avait réalisée en octobre 2015.

Un exemplaire du rapport restera annexé au présent compte rendu.

Soumis au vote des conseillers municipaux, en l'absence du maire qui s'est retiré, et sous la présidence de Madame Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, **le compte administratif 2017 du budget principal** est adopté à l'unanimité.

- **Compte administratif du budget « lotissement ».**

Bernard Bouiller, rappelle qu'il était prévu de mettre fin au budget « Lotissement » au cours de l'exercice.

Les travaux sont intégralement terminés. Toutes les parcelles ont été vendues. Les dernières opérations comptables ont été passées en 2017 :

- La voie principale a été restituée au budget principal pour une valeur de 356€80 (prix d'achat). Elle est en cours de transfert à la CCM qui désormais l'aura à sa charge.
- L'excédent de 7.197€06 a été reversé au budget principal de la commune en 2017. Une partie de cet excédent (7.163€79) provient d'anciens lotissements non apurés à bonne date...

Les résultats du budget annexe « lotissement » sont nuls, tous les comptes sont soldés.

Soumis au vote des conseillers municipaux, en l'absence du maire qui s'est retiré, et sous la présidence de Madame Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, **le compte administratif 2017 du budget annexe « Lotissement »** est adopté à l'unanimité.

- **Compte de gestion 2017 Budget principal de la commune.**

Bernard Bouiller présente le compte de gestion établi par Sylvain Merlot, Trésorier Principal du Creusot, et certifié exact par Mme la Directrice des Finances Publiques de S&L.

Soumis au vote des conseillers municipaux par le maire, le compte de gestion 2017 **du budget principal**, n'appelant ni observation, ni réserve est adopté à l'unanimité.

- **Compte de gestion 2017 du budget « lotissement ».**

Bernard Bouiller présente le compte de gestion établi par Sylvain Merlot, Trésorier Principal du Creusot, et certifié exact par Mme la Directrice des Finances Publiques de S&L.

Soumis au vote des conseillers municipaux par le maire, le compte de gestion 2017 **du budget annexe « Lotissement »**, n'appelant ni observation, ni réserve est adopté à l'unanimité.

- **Affectation de résultat de fonctionnement 2017 Budget principal de la commune.**

Bernard Bouiller, rappelle les résultats de l'exercice 2017 du budget principal.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes encaissées dans l'année	628 882.62	1 294 026.98	1 922 909.60
Dépenses payées dans l'année	-516 944.94	-1 092 560.84	-1 609 505.78
Résultat de l'année 2017	111 937.68	201 466.14	313 403.82
Reprise résultat 2016	-174 589.19	60 000.00	-114 589.19
Résultat comptable de fin d'exercice 2017	-62 651.51	261 466.14	198 814.63
Recettes attendues	720 712.00	0.00	720 712.00
Dépenses engagées	-859 000.00	0.00	-859 000.00
			0.00
Résultat réel en fin d'année 2017	-200 939.51	261 466.14	60 526.63

L'excédent total de fonctionnement constaté et arrêté à la fin de l'exercice 2017 à la somme de 261.466€14 sera employé en priorité à la couverture du déficit d'investissement de 200.939€51.

Un complément de 526€63 serait affecté au financement des investissements de 2018. Le solde de 60.000€ serait reporté en fonctionnement sur le budget 2018 pour constituer une modeste réserve à répartir sur les deux sections budgétaires.

Le conseil municipal, oui l'exposé ci-dessus, confirme l'affectation suivante

(B) RESTES A REALISER	RECETTES	720 712.00		720 712.00
	DEPENSES	859 000.00		859 000.00
	SOLDE DES RESTES A REALISER	-138 288.00	0.00	-138 288.00
	RESULTAT GLOBAL (A + B)	-200 939.51	261 466.14	60 526.63
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT				261 466.14
	Financement des investissements Année (Montant imposé)	200 939.51		Ce report de 60.000€ (réserve de précaution pour 2018) sera imputé au 020 pour 30.000€ et au 022 pour 30.000€
	Financement des investissements Année N+1 (Complément éventuel)	526.63		
	TOTAL EN INVESTISSEMENT	201 466.14		
	REPORT EN FONCTIONNEMENT N+1		60 000.00	
REPRISE AU BUDGET N+1				
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
	C/ 001 Résultat d'investissement reporté	62 652 €	0 €	
	C/.....Restes à réaliser	859 000 €	720 712 €	
	C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		201 466 €	
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
	C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté	0 €	60 000 €	
	C/.....Restes à réaliser	0 €	0 €	
	<i>NB: Titre de recette à l'article 1068, en N+1, pour la somme de ==></i>			201 466.14 €
	<i>Joindre la délibération exécutoire d'affectation</i>			

- **Dissolution du budget annexe « Lotissement »**

Bernard Bouiller rappelle que les comptes du budget annexe « Lotissement » sont définitivement soldés au 31 décembre 2017. Il convient de ce fait de demander la dissolution du budget annexe désormais inutile.

Le conseil municipal décide la dissolution du budget annexe « Lotissement » au 31 décembre 2018 et charge le maire de faire le nécessaire auprès des services de l'Etat (Préfecture et DDFiP notamment). De ce fait il sera automatiquement mis à l'assujettissement TVA.

II – AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES

- **Marché de restauration. Convention constitutive d'un groupement de commande**

Madame Pascale FALLOURD, 1ère adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, rappelle que le marché de restauration collective prend fin au 31 août 2018. Il est proposé de reconduire un groupement de commandes constitué des communes du Creusot, de Montchanin, de Sanvignes les Mines, de Saint Sernin du Bois, de Montceau les Mines et de Perrecy les Forges. La ville du Creusot sera désignée comme coordonnateur du groupement. Le marché sera conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois.

Madame Fallourd insiste sur les objectifs de la consultation : l'amélioration qualitative et la mise en perspective avec les filières locales. Une attention particulière sera apportée à la qualité des produits (bœuf de race charolaise, label rouge, bio à hauteur de 25% mimi, optimisation de l'utilisation de produits frais), aux sources/origines d'approvisionnement, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la localisation de la cuisine centrale. OGM/huile de palme seront interdits. La structuration des repas serait en évolution sur la base de deux trames de menus différenciés : un menu standard et un menu végétarien (choix par les familles lors de l'inscription).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- De PARTICIPER à la constitution d'un groupement de commandes pour la restauration collective selon les termes exposés précédemment
- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

- **Convention Ecoles d'Art Ville du Creusot**

Madame Pascale FALLOURD, 1ère adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture présente le principe d'une convention de partenariat avec la Commune du Creusot en ce qui concerne les écoles municipales d'arts. Le projet est de permettre aux habitants de Saint Sernin du Bois de pratiquer différentes activités artistiques en bénéficiant des structures municipales creusotines. Les inscriptions se feraient à Saint Sernin du Bois (après préinscriptions au service culturel du Creusot), la ville du Creusot facturerait les cours à la commune de Saint Sernin qui pourrait ainsi appliquer sa propre politique tarifaire.

Il est proposé d'approfondir la réflexion en bureau municipal.

Ce principe est adopté à l'unanimité.

III – AFFAIRES SOCIALES

- **Convention AGIRE – Promotion de l'emploi à travers la commande publique**

Madame Pascale FALLOURD, 1ère adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, propose que la commune développe une politique d'achats socialement responsable, en prenant en compte notamment l'intégration des personnes éloignées de l'emploi. Les clauses sociales sont des outils juridiques qui permettent aux acheteurs publics de répondre aux exigences de développement durable sur le volet social. C'est la possibilité offerte aux acheteurs publics de permettre qu'une part de la main d'œuvre générée par un marché public soit réservée à une action d'insertion. Le recours à ces clauses présente l'opportunité de construire des parcours individualisés vers l'emploi durable. Cette démarche associe étroitement le maître d'ouvrage, les entreprises, les organismes de formation et le réseau d'accueil dans une dynamique partenariale concrète au bénéfice des demandeurs d'emploi. L'association AgIRE a développé en son sein un dispositif de gestion des clauses d'insertion qui permet d'assister les maîtres d'ouvrages et les entreprises intervenant sur le bassin d'emploi du Creusot et de Montceau les Mines. Elle propose une assistance technique permanente aux différents acteurs concernés par la clause et assure le suivi de la mise en œuvre du dispositif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- De PROMOUVOIR l'inscription des clauses de promotion de l'emploi dans les marchés de travaux et de services afin de développer l'offre d'insertion et de qualification sur le territoire chaque fois que cela sera possible
- De SIGNER une convention avec l'association AgIRE qui interviendra dans le cadre d'une mission de service public administratif pour l'emploi et l'insertion financée par l'Etat pour chaque marché pouvant être concerné.

- **Convention Régie de Territoires Nord CCM / Atelier d'Insertion « Jardin de la Combe des Mineurs »**

Madame Pascale FALLOURD, 1ère adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, rappelle que la Régie de Territoires du bassin Nord de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (Nord-CUCM) est un organisme faisant partie du dispositif d'insertion de la CUCM et travaillant en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle : Pôle emploi, AgIRE...

Elle a trois objectifs principaux :

- Contribuer à tisser et développer les liens sociaux dans les quartiers dans un cadre partenarial.
- Favoriser la citoyenneté par la participation à la vie de la Cité.
- Créer des activités, marchandes et non marchandes, supports d'emplois et favorisant le parcours d'insertion des habitants les plus en difficulté

Elle se positionne, pour et avec les habitants, en acteur du développement économique local en partenariat avec les communes, les bailleurs sociaux et les acteurs socio-économiques locaux, et développe avec eux des services de proximité.

Ses actions s'inscrivent dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire et dans une démarche citoyenne des habitants, acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie.

La régie développe plusieurs activités dont un Atelier Chantier d'Insertion (ACI), agréé par le Ministère du Travail, «le Jardin Solidaire de la Combe des Mineurs», activité de maraîchage.

Depuis 2015, ce jardin permet, outre sa mission d'insertion par le travail, de créer un lieu d'expression de la biodiversité, de développement du lien social, d'échanges techniques autour du jardinage...

La commune est propriétaire de terrains à proximité de la salle polyvalente. Une partie est occupée par une zone humide, une autre partie est mise à disposition de l'association "Mémoire fruitière en Mesvrin" qui gère un verger de sauvegarde, enfin une partie sans destination particulière est régulièrement débroussaillée par les employés municipaux.

La régie de territoires est à la recherche de terrains pour développer son activité de maraîchage.

Il est envisagé la mise à disposition de la régie de territoires Nord-CUCM, de la partie disponible de terrain à proximité de la salle polyvalente.

Madame Fallourd, au nom du groupe de travail sur ce sujet, présente alors le projet de convention de partenariat définissant les rôles respectifs et les attentes de la régie de territoires et de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- De METTRE A DISPOSITION de la régie de territoires Nord-CUCM, la partie disponible de terrain à proximité de la salle polyvalente pour une durée de 3 années, renouvelable.
- D'ADOPTER la convention de partenariat définissant les rôles respectifs et les attentes de la régie de territoires et de la commune.
- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

IV – AFFAIRES GENERALES

Dossiers de demandes de financements 2018

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle qu'il s'agit de rechercher des financements, cela ne vaut pas engagement à réaliser les projets décrits. Il conviendra d'attendre les réponses à ces différentes demandes.

Demande de financements au titre de la DETR pour le maintien et le développement de l'activité commerciale de Saint Sernin du Bois – Restaurant du Château

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de DETR avait été déposée par la Commune le 13 avril 2017. Le dossier était déclaré complet par la sous-préfecture le 20 avril 2017.

En raison de contrainte technique, l'extension doit être rapprochée de l'existant. Par contre, le projet reste identique dans ses objectifs et ses estimations financières.

Le Maire rappelle que le maintien du restaurant ne peut être envisagé que par une extension de la surface d'exploitation. Afin de préserver cet élément essentiel du tissu commercial sur la commune d'une part et de participer activement à l'offre touristique du territoire d'autre part, il est proposé d'accompagner le projet de développement des restaurateurs en construisant et en mettant à leur disposition par bail commercial des locaux nus complémentaire au centre bourg.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de confirmer sa demande de financements au titre de la DETR pour le projet de construction d'extension de la surface d'exploitation du restaurant sur la base du plan de financement ci-après :

Taux sur opération HT	Plan de financements sur le coût de l'opération		Fiche prévisionnelle HT	
	40%	DETR	160 000,00	Travaux
30%	Région (Contrat de territoire)	120 000,00	Maître d'œuvre	35 000,00
22,5%	Autofinancement	90 000,00	Tolérance travaux	3 000,00
7,5%	Emprunt	30 000,00		
	TOTAL HT	400 000,00	TOTAL HT	400 000,00
Projet assujetti à la TVA				

- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier

Demande de financements au titre de l'appel à projet départemental 2018

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle au Conseil Municipal qu'une réflexion sur un certain nombre d'espaces publics en centre-bourg a été menée.

Il est proposé de :

- ✓ créer des espaces ludiques le long de l'étang avec des jeux adaptés au site, mieux intégrés que des modules "standards" dans cet environnement naturel (jeux non restreints à une aire ponctuelle classique)
- ✓ mettre en place des structures racontant une histoire, incitant à la découverte des paysages, de la faune, de la flore en bord d'étang
- ✓ installer du mobilier urbain (bancs,...)
- ✓ assurer une meilleure perméabilité entre la promenade du « tour de l'étang » et le village proprement dit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de demander l'aide du département, au titre de l'appel à projet 2018 (volet 3.2 – aménagements des centres bourgs) sur la base du plan de financement ci-après :

Taux sur opération HT	Plan de financements sur le coût de l'opération		Fiche prévisionnelle HT	
20%	DETR	7 000,00 €	Requalification allée en bordure de l'étang (jeux pour enfants, bancs, liaison « partie haute », ...	35 000,00
25%	Département Plafonné à 30 000 € de dépenses HT	7 500,00 €		
	Autofinancement commune	7 500,00 €		
	Emprunt commune	20 000,00 €		
			TOTAL HT	35 000,00 €
	TOTAL TTC	42 000,00 €	TOTAL TTC	42 000,00 €

Demande de financements au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Public Local

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée depuis plusieurs années dans des opérations d'investissements liés à la transition énergétique.

Il est proposé de procéder au remplacement complet de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade omnisports de Saint Sernin du Bois (mats et projecteurs LED) ainsi que d'équiper en LED les vestiaires et leurs abords.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de déposer une demande de financement au titre du FSIPL pour le projet d'éclairage du terrain d'entraînement du stade omnisports de Saint Sernin du Bois, des vestiaires et de leurs abords, sur la base du plan de financement ci-après:

Taux sur opération HT	Plan de financements sur le coût de l'opération		Fiche prévisionnelle HT	
50%	FSIPL	18 900,00	Mats et projecteurs LED	35 000,00
			Equipement LED Vestiaires et abords	2 800,00
	Autofinancement commune	8 460,00		
	Emprunt commune	18 000,00		
			TOTAL HT	37 800,00
	TOTAL TTC	45 360,00	TOTAL TTC	45 360,00

- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

Demande de financements au titre du Contrat de territoire et du dispositif d'aide de la région Bourgogne Franche-Comté.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, expose qu'il n'existe pas de borne ou aire de camping-car à proximité de Saint Sernin du Bois. De nombreux camping-caristes font une halte dans la commune. Par ailleurs, un périmètre de protection de la réserve d'eau a été instauré par arrêté préfectoral, celui-ci interdisant le camping non organisé.

Il est proposé de :

- Structurer une offre de loisir et de découverte en rapport avec les potentialités et capacités du site.
- Rendre l'offre d'activité attractive.
- Valoriser la dynamique associative locale : patrimoine, randonnée pédestre, VTT, nature, manifestations culturelles.
- Valoriser le site de Saint Sernin du Bois comme porte d'entrée dans une forêt reconnue à fort potentiel et comme porte d'entrée de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.
- Diversifier les modes d'accueil des personnes intéressées par l'offre de loisirs Saint Serninoise et communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de déposer une demande de financement au titre du Contrat de territoire et du dispositif d'aide de la région Bourgogne Franche-Comté pour l'installation d'une borne de service pour camping car avec adhésion au concept « CAMPING-CAR PARK ». C'est une « prestation clé en main » comprenant :
 - L'assistance aux usagers
 - L'assistance technique,
 - La gestion
 - La communication & promotion de l'aire et du territoire

- Approuve le plan de financement ci-dessous :

Taux sur opération HT	Plan de financements sur le coût de l'opération		Fiche prévisionnelle HT	
50%	Contrat de territoire	14 520,00	Fourniture et installation borne	14 040,00
20%	Région	5 808,00	VRD	15 000,00
	Autofinancement commune	6 520,00		
	Emprunt commune	8 000,00		
			TOTAL HT	29 040,00
	TOTAL TTC	34 848,00	TOTAL TTC	34 848,00

- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

V – TRAVAUX EN COURS

Monsieur René PAULUS, 4^{ème} adjoint, chargé de la voirie, des travaux, de l'accessibilité et des espaces publics, fait le point sur les travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

VI – QUESTIONS DIVERSES

SYDESL – Compétence « énergie gaz »

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle que la Commune est membre du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL 71) notamment au titre de la compétence optionnelle « énergie gaz » ce qui a permis au syndicat de se positionner en tant qu'autorité organisatrice du service public afférent au développement et à l'exploitation du réseau de distribution publique de gaz.

En tant qu'autorité organisatrice, le SYDESL 71 a souscrit un contrat de concession avec l'opérateur historique, GRDF, ce contrat couvrant le périmètre de toutes les communes qui lui ont, comme nous, transféré cette compétence.

Cependant à la suite de publication de la loi MAPTAM, du 27 janvier 2014, la CUCM a procédé à la réécriture de ses compétences lors de son conseil de communauté du 25 septembre 2014. Elle s'est ainsi officiellement saisi de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » que la loi MAPTAM avait transféré de plein droit à toutes les communautés urbaines.

A la suite, le concessionnaire GrDF lui a proposé de signer un traité de concession unique couvrant toutes les communes de la CUCM desservies par le réseau gaz.

Ce traité de concession unique avait vocation à se substituer, d'une part aux traités de concession dont était signataire chacune des communes concernées mais aussi, au traité de concession souscrit par le SYDESL sur le périmètre des 5 communes de Génelard, Pouilloux, Saint-Sernin-Du-Bois, Saint-Symphorien-De-Marmagne et Marmagne. Il a été signé entre la CUCM et GrDF le 23 avril 2015.

Notre commune ne pouvant être incluse dans 2 traités de concession différents, le SYDESL souhaite régulariser cette situation en adoptant un avenant de réduction de son propre traité de concession afin d'en exclure notre commune, et les quatre autres communes, membres de la CUCM, placées dans la même situation.

Dans la mesure où il s'agit d'une des compétences optionnelles que propose le SYDESL à ses adhérents, il nous suffit de lui adresser une délibération exprimant notre souhait de reprendre la compétence.

Cette possibilité est prévue à l'article 7-1 des statuts du syndicat qui précise que la reprise prend effet au premier jour du troisième mois suivant la date à laquelle la délibération du Conseil Municipal est devenue exécutoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de reprendre la compétence optionnelle énergie gaz.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- De REPRENDRE la compétence optionnelle « énergie gaz » transférée au SYDESL 71 celle-ci de fait exercée par la CUCM sur le territoire de notre commune
- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Projet Educatif et organisation de la semaine scolaire

Mme Pascale FALLOURD, 1ère adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, présente un point d'étape concernant l'évolution du projet éducatif de la commune et l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018. Des groupes de travail (parents, enseignants, intervenants...) sont en phase de réflexion. Des hypothèses d'organisation seront présentées au Comité de Pilotage PEDT le 28 février. Puis, après avis des Conseils d'Ecole, le Conseil Municipal se prononcera mi-mars, délais fixé par l'Education Nationale.

Commission « Personnes âgées »

Madame Marie-Yvonne DAKOWSKI, conseillère municipale, présente le compte-rendu de la commission « Personnes âgées » qui s'est réunie le 7 février 2018, avec un point sur les ateliers « Prévention santé séniors » et la présentation du projet « Seniors en vacances ».

Demande d'acquisition d'un chemin communal

Suite à une demande d'acquisition d'un chemin communal, le conseil municipal décide d'engager une procédure d'enquête publique. Les frais afférents à cette enquête seront à la charge du pétitionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Le Maire,
Jean Marc HIPPOLYTE